



Paris, le 16 juillet 2015

Audience AFP-PPCR à Matignon du 15 juillet 2015

L'UIAFP-FO a été reçue par Gilles Gateau, directeur de Cabinet adjoint du Premier Ministre accompagné de Sophie Lebreton, conseillère Fonction publique et Droits des Femmes du Premier Ministre. Cette demande était une initiative de Matignon

La délégation FO était composée de Christian Grolier, Didier Bernus, Dominique Régnier et Philippe Soubirous.

Cette audience n'avait pas pour objectif de revenir sur les détails techniques du projet d'accord mais d'aborder quelques points particuliers, notamment les points d'achoppement.

Gilles Gateau a tout d'abord évoqué le paysage syndical dans le cadre de la nécessité de l'accord majoritaire pour valider le projet d'accord et a admis que FO serait le pivot de la négociation.

FO a débuté son intervention en regrettant le maintien des accords de Bercy (que nous n'avons pas signés) et en rappelant que nous n'avons pas apprécié la méthode et la forme des négociations sur PPCR. Tant sur le chantage de la Ministre sur le « tout ou rien » lié à l'acceptation de l'accord que certains éléments délibérément refusés par la DGAFP comme la pyramide des âges.

Avant de rentrer sur les points durs de l'accord, FO a renouvelé sa demande persistante d'une annonce immédiate confirmant la revalorisation de la valeur du point d'indice en rappelant ses revendications sur ce point. De même, nous avons exigé la mise en œuvre de négociations salariales annuelles et non l'inscription d'un simple rendez-vous ou d'une réunion sur ce sujet.

➔ **Concernant la forme de l'accord** : FO a maintenu sa demande faite dès le début des négociations d'un accord distinct entre ce qui relève de la carrière (les grilles) et ce qui relève de mesures RH (la gestion ; pour FO celle-ci doit rester de la compétence des différents employeurs et en aucun cas être interministérialisée ou inter fonctions publiques). Le Directeur de Cabinet reste bloqué sur sa position de départ, un seul accord dont chaque partie permet d'équilibrer l'autre selon lui. Nous lui avons pourtant précisé que nos informations permettaient d'affirmer que les autres organisations syndicales n'étaient pas opposées au principe de 2 accords.

➔ **Concernant le calendrier de mise en œuvre** : Nous avons rappelé que la crédibilité de ce projet tenait au fait que c'était à ce gouvernement de mettre en œuvre les mesures de grilles et que à minima, le calendrier prévu pour la catégorie B (fin des mesures pour 2018) devait être celui des catégories C et A (fin des mesures prévues en 2020). Peu de chances de voir bouger les choses sur ce point même si un effort pourrait, peut-être, être fait pour la catégorie C (2019 ?)

➔ **Concernant l'intégration des primes** : Même si la démarche engagée semble partir d'une bonne intention, nous avons rappelé que l'intégration pour une seule et unique fois était largement insuffisante et avons réclamé à nouveau une réintégration pluriannuelle clairement inscrite dans le protocole. A suivre...

➔ **Concernant les règles de gestion et les CAP** : nous avons demandé la suppression de toutes références à la création de droits souples locaux au détriment des règles nationales de gestion. Une réponse précise devrait nous être apportée.

➔ **Concernant la mobilité** : nous avons à nouveau exigé que les règles afférentes à la mobilité ne concernent que la mobilité choisie et volontaire. Des précisions devraient nous être apportées.

➔ **Concernant les ratios pro/pro** : Alors que la ministre avait annoncé la suppression de l'intégration des ratios pro/ pro dans les décrets statutaires pour la Fonction publique territoriale lors de la réunion du 9 juillet, les versants de l'Etat et de l'Hospitalière continuent d'après le projet d'être concernés par leur inscription dans les décrets statutaires de corps. Le Directeur de Cabinet a affirmé nous apporter d'ici à vendredi, une réponse claire sur ce point.

➔ **Concernant les réductions d'ancienneté à la FPE et la règle de la durée minimale à la FPT et FPH** que le projet de protocole supprime, ce point est toujours sérieusement bloqué. A suivre...

Conclusion provisoire :

Le protocole définitif devrait nous parvenir vendredi 17 juillet 2015. Prendra-t-il en compte les revendications de FO issues de cet entretien ? FO continuera jusqu'en septembre de porter ses revendications sur l'ensemble des points du protocole et ainsi ira jusqu'au bout des négociations.

Comme prévu, la FGF-FO, la Fédération FO des Personnels des Services Publics et des Services de Santé, la Fédération FO-COM consulteront leurs instances décisionnelles respectives permettant à l'UIAFP-FO de prendre une décision d'ici fin septembre 2015.

